

BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE

APPEL D'OFFRES

N° 2018-01/CEB/ITP/P-EOS

**TRAVAUX DE MAINTENANCE
DES LOCAUX DE LA CEB**

AVIS DE MARCHÉ
valant
REGLEMENT DE CONSULTATION

Date limite de soumission des offres : lundi 30 avril 2018, à 14h00 (heure de Paris)

Article 1. Présentation de la CEB et objet de l'appel d'offres

La Banque de Développement du Conseil de l'Europe (CEB) lance un appel d'offres pour la mise en place d'un contrat cadre relatif aux travaux de maintenance de ses locaux, situés au 55 avenue Kléber, Paris 16^{ème}.

1.1. Présentation de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe

La Banque de Développement du Conseil de l'Europe (CEB) est une banque multilatérale de développement à vocation sociale. Créée en 1956 afin d'apporter des solutions aux problèmes des réfugiés, elle s'est depuis lors adaptée à l'évolution des priorités sociales, pour mieux contribuer au renforcement de la cohésion sociale en Europe.

La CEB représente un instrument majeur de la politique de solidarité européenne, en vue d'aider ses 41 États membres à atteindre une croissance durable et équitable : elle participe ainsi au financement de projets sociaux, répond aux situations d'urgence et concourt par là même à l'amélioration des conditions de vie des populations les moins favorisées.

La CEB concourt à la réalisation de projets d'investissement à caractère social au travers de trois lignes d'action, à savoir :

- La croissance durable et inclusive,
- L'intégration des réfugiés, des personnes déplacées et des migrants,
- L'action pour le climat : développement de mesures d'atténuation et d'adaptation.

La CEB procède d'un Accord partiel des États membres du Conseil de l'Europe et est soumise, de par son Statut, à la "haute autorité" de celui-ci. La Banque est ainsi le premier des Accords partiels à avoir été signé, par huit pays, le 16 avril 1956.

La CEB agit en conséquence dans le cadre du Conseil de l'Europe et soutient ses priorités. Elle dispose néanmoins d'une personnalité juridique distincte et d'une entière autonomie financière.

La Banque compte environ 200 personnes de 31 nationalités différentes. Tous les employés sont basés à Paris. Les deux langues officielles sont le français et l'anglais.

1.2. Objet de l'appel d'offres

Le présent appel d'offres a pour objet de procéder à la sélection de prestataires pour la réalisation de travaux de maintenance des locaux de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe (CEB) situés à Paris.

1.3. Présentation des prestations

La CEB recherche des partenaires qui prendront en charge, sur une base non exclusive, les différents projets de travaux de maintenance de ses locaux.

Les travaux concernent les lots suivants :

- Lot 1 : Peinture / Plâtrerie / Cloisons;
- Lot 2 : Revêtements sols / Faux plafonds ;
- Lot 3 : Electricité ;
- Lot 4 : Menuiserie intérieure ;
- Lot 5 : Menuiserie extérieure ;

Chaque lot fait l'objet d'un contrat cadre.

Les lots 1 et 4 seront multi-attributaires (3 titulaires maximum). Les autres lots n'auront qu'un seul titulaire par lot.

Un candidat peut soumissionner à un ou plusieurs lots.

L'attribution des projets de travaux sur les lots multi-attributaires se fera de deux façons distinctes selon le montant estimé des travaux (cf. Article 4).

1.4. Lieu d'exécution des prestations

La CEB occupe plus de 6000 m² répartis sur 11 plateaux et 5 étages d'un immeuble haussmannien. Chaque plateau consiste en un ancien appartement bourgeois de 400 à 650 m² requalifié en bureau. Ces plateaux ont tous fait l'objet de rénovations en profondeur, les plus anciennes datant de 1996 et les plus récentes de 2015. L'ensemble, représentant 60% des surfaces de la copropriété, s'articule autour d'un axe vertical privatif desservant tous les plateaux, ainsi que les locaux annexes des sous-sols et 6ème étages.

1.5. Durée du marché

Le marché sera conclu pour une durée de trois (3) ans et pourra être prolongé, au maximum, trois (3) fois pour une durée d'un (1) an, sans pouvoir excéder une durée totale de six (6) années.

1.6. Planning

Date limite de soumission des questions à la CEB	17 avril 2018 à 18h00*
Date limite de réponse aux questions par la CEB	20 avril 2018
Visite du site	avant le 20 avril 2018
Date limite de soumission des offres	30 avril 2018 à 14h00*

**Heure de Paris*

Article 2. Présentation, conditions de soumission et contenu des offres

Cet appel d'offres est ouvert à tous les candidats à condition qu'ils ne figurent dans aucun des critères d'exclusion définis ci-dessous. La CEB procédera à une évaluation des offres sur la base des offres soumises dans le but d'identifier l'offre la plus avantageuse.

2.1 Critères d'exclusion

La CEB peut exclure de la procédure d'attribution du marché le candidat ou le soumissionnaire qui :

- a) est en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire ou dans toute situation analogue ;
- b) a fait l'aveu de sa faillite ou fait l'objet d'une procédure de liquidation, de réorganisation judiciaire ou de toute autre procédure de même nature existant dans les législations et réglementations nationales ;
- c) a fait l'objet d'une condamnation pour tout délit affectant sa moralité professionnelle ;
- d) a commis une faute grave en matière professionnelle ;
- e) n'est pas en règle avec ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ;
- f) n'est pas en règle avec ses obligations relatives au paiement de ses impôts et taxes.

Les entreprises intéressées peuvent utiliser tous les moyens dont elles disposent pour démontrer qu'elles ne sont pas dans de telles situations, de préférence, des certifications judiciaires sur l'absence de

condamnations pénales et des déclarations ou des certificats judiciaires en rapport avec l'absence de procédures de faillite contre la société. Si une entreprise ne peut pas obtenir ces certifications, elle pourrait les remplacer par une déclaration jurée/solennelle faite devant une autorité judiciaire ou un notaire ou, à défaut, une déclaration solennelle faite devant une autorité administrative ou un organisme professionnel qualifié dans le pays d'établissement. Les offres des candidats qui ne présentent pas lesdites certifications ou déclarations pour démontrer qu'elles ne sont pas dans de telles situations seront écartées.

Si l'entreprise sélectionnée a remplacé les certifications par des déclarations solennelles, la CEB se réserve le droit de demander des certifications avant la signature du contrat.

2.2 Visite du site

Une visite du site est obligatoire pour pouvoir remettre une offre, elle aura lieu avant la date limite de réponse aux questions par la CEB, conformément à l'art 1.6. Les soumissionnaires souhaitant assister à cette visite devront prendre contact avec le Département Passation des Marchés (Tel. : 01.47.55.71.86) qui se chargera de l'organisation de celle-ci.

2.3 Critères de sélection

Les candidats souhaitant participer au présent appel d'offres devront produire tout document pertinent permettant de justifier de leurs capacités financières, professionnelles et techniques :

- La preuve de la capacité technique du candidat attestant de sa compétence (moyens matériels et humains) à réaliser la prestation objet du marché apportée par tout moyen (Effectifs, équipements, ...);

Capacités minimales requises (différentes selon les lots, voir annexe 1a) :

- ✓ Effectifs ;
- ✓ Disponibilité.

- La preuve de la capacité professionnelle du candidat attestant qu'il possède les qualifications requises pour la réalisation de la prestation objet du marché apportée par tout moyen (certifications, qualifications, ...);

Capacités minimales requises (différentes selon les lots, voir annexe 1a) :

- ✓ 5 références, minimum, de projets de travaux similaires, d'un montant supérieur à 10 000 € chacun et réalisés au cours des trois (3) dernières années (de préférence dans des immeubles de style Haussmannien et en milieu occupé) ;
- ✓ Certifications techniques & environnementales

- Les renseignements relatifs à la situation financière du candidat, au travers du chiffre d'affaires hors taxes des trois derniers exercices disponibles ;

Capacité minimale requise (différente selon les lots, voir annexe 1a) :

- ✓ Chiffres d'affaires entre 2015 et 2017.

La conformité des candidatures sera évaluée sur la base des informations transmises dans la grille de sélection et le cadre de réponse.

Les offres techniques ne répondant pas aux conditions minimales obligatoires seront écartées.

2.3. Composition du dossier d'appel d'offres

Le dossier comprend :

- Le règlement de l'appel d'offres (RC)
- Le cahier des clauses techniques (CCT)

- Les Annexes : Annexe n°1a – Grille d'évaluation
Annexe n°1b – Grille de conformité
Annexe n°2 – Cadre de réponse : capacités techniques et professionnelles
Annexe n°3 – Bordereau de prix unitaires / offre financière
Annexe n°4 – Déclaration sur l'honneur concernant l'intégrité
Annexe n°5 – Code de conduite

2.4. Téléchargement du dossier de consultation

Les entreprises intéressées par ce marché pourront télécharger les éléments utiles pour l'élaboration de leurs offres sur la plate-forme de dématérialisation <http://coebank.e-marchespublics.com>.

Les dossiers d'offre devront être déposés sur la plate-forme de dématérialisation <http://coebank.e-marchespublics.com>.

2.5. Présentation et conditions de soumission

Les dossiers d'offre des soumissionnaires seront entièrement rédigés en langue française et exprimés en euros. Les candidats produiront un dossier complet contenant les pièces citées à l'article 2.6. du présent appel d'offres, datées et signées par une personne ayant la compétence juridique pour engager la société.

Les dossiers d'offre devront être déposés sur la plate-forme de dématérialisation <http://coebank.e-marchespublics.com>. Le dossier sera transmis en une seule pièce jointe dans une archive au format zip. Les documents inclus dans l'archive et faisant partie de l'offre technique et financière seront fournis sous format PDF ou Excel.

Important : Le dossier d'offre devra contenir deux (2) sous-dossiers distincts, le premier pour **l'offre technique** et le second pour **l'offre financière**.

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limite de réception (cf. Article 1.6 - Planning), ainsi que les dossiers incomplets, ne seront pas retenus.

2.6. Contenu des offres

Le dossier comprendra :

- a) Une lettre de candidature du soumissionnaire signée précisant que tous les éléments de l'offre l'engagent contractuellement ;
- b) Les documents et déclarations relatives aux critères d'exclusion indiqués à l'article 2.1 du présent appel d'offres (extrait K-Bis ...);
- c) Le présent dossier d'appel d'offres (RC, CCT) dûment signé, paraphé et revêtu du cachet de l'entreprise soumissionnaire ;
- d) La grille de sélection (Annexe 1a), le cadre de réponse (Annexe 2) dûment renseignés, ainsi que les CV du responsable d'équipe et du chargé d'affaires ;
- e) La déclaration d'acceptation des clauses contractuelles énoncées dans le projet de contrat ;
- f) La déclaration sur l'honneur concernant l'intégrité ci-joint (Annexe 4) dûment remplie et signée ;
- g) Le code de conduite ci-joint (Annexe 5) dûment daté et signé ;
- h) La copie des polices d'assurance, couvrant le lot technique concerné, en cours de validité.

Tous les documents doivent être rédigés en français.

Toutes les communications écrites durant la procédure d'appel d'offres se feront en français.

Les dossiers incomplets ou ne respectant pas les consignes, ci-dessus, seront systématiquement rejetés.

2.7. Renseignements complémentaires

Tous les contacts entre la CEB et les soumissionnaires dans le cadre de cet appel d'offres se feront exclusivement via la plate-forme de dématérialisation <http://coebank.e-marchespublics.com>.

Le soumissionnaire pourra demander tout renseignement qu'il jugerait nécessaire au plus tard à la date indiquée dans le planning (cf. article 1.6) et exclusivement via la plate-forme de dématérialisation <http://coebank.e-marchespublics.com>.

La CEB répondra à toutes ces questions au plus tard à la date indiquée dans le planning prévisionnel (cf. article 1.6).

Tout contact qui aurait lieu en dehors de cette plateforme serait cause de disqualification.

2.8. Offres

Toutes les offres contenues dans les soumissions seront considérées comme des engagements contractuels. Les prix de soumission doivent couvrir tous les frais nécessaires à l'exécution complète des prestations (transport, assurances, mise en service éventuelle, garanties, spécifications propres aux prestations considérées etc.) tels que définis par les cahiers des clauses techniques et administratives (CCT et RC).

Le Contractant est seul et unique responsable du paiement de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) et de toutes les autres taxes, frais et droits applicables aux Services. Le Contractant déterminera de sa seule responsabilité: (i) le lieu de taxation des Services, en prenant en compte le fait que la CEB est une entité non assujettie à la TVA ; et (ii) le régime de la TVA applicable aux Services (imposable, remboursable ou exempté).

Le Contractant ne facturera ou ne fera payer à la CEB aucune TVA, taxes, frais ou droits à moins que (a) ce soit préalablement indiqué dans l'offre du Contractant (Annexe 3) et (b) requis par les autorités nationales compétentes après examen: (i) des privilèges et immunités accordés à la CEB par ses Etats Membres ; et (ii) de l'exemption de la TVA sur le territoire de l'Union Européenne prévue par l'article 151 de la Directive Européenne 2006/112/CE.

Si l'offre du Contractant (Annexe 3) comporte une évaluation erronée de la taxation des Services (notamment en ce qui concerne le lieu de taxation des services à des fins de TVA) ou si le Contractant ne remplit par les formalités requises pour permettre à la CEB de bénéficier d'une exemption ou d'un remboursement, le montant facturé sera le prix fixé dans le contrat. À cet égard, si la TVA est applicable, le Contractant est responsable du paiement de la TVA aux autorités fiscales compétentes. La CEB n'endossera aucune responsabilité contractuelle découlant d'un contrôle fiscal du Contractant.

2.9 Acceptation et rejet des offres

La CEB se réserve le droit :

- d'accepter ou non les défauts non substantiels susceptibles d'entacher les offres ;
- de rejeter les offres reçues hors délais de soumission, sans pénalité ni justification.

2.10. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de remise de l'offre.

2.11. Report de la date de remise des offres

La CEB pourra à sa discrétion proroger la date limite fixée pour la remise des offres, auquel cas tous les droits et obligations de la CEB et des soumissionnaires seront régis par la nouvelle date limite.

2.12. Groupements

Les groupements devront collectivement satisfaire aux exigences administratives de l'Appel d'Offres, notamment aux critères d'exclusion indiqués dans l'article 2.1 du présent appel d'offres.

Chacun des partenaires devra également satisfaire à ces exigences à titre individuel. Tous les membres du groupement seront conjointement et solidairement responsables de l'exécution du marché.

Le groupement sera représenté par un (1) candidat qui agira en qualité de porte-parole unique.

2.13. Modification ou annulation de l'appel d'offres

La CEB se réserve le droit de modifier tout ou partie de l'appel d'offres en tant que de besoin sans avoir à en justifier les raisons et sans que cela n'ouvre droit à indemnisation pour les soumissionnaires.

Les modifications interviendront au plus tard 7 jours avant la date limite fixée pour la remise des candidatures ou offres et seront notifiées à l'ensemble des soumissionnaires via la plate-forme de dématérialisation <http://coebank.e-marchespublics.com>.

Les soumissionnaires devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les soumissionnaires, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

La CEB se réserve le droit d'annuler l'appel d'offres sans avoir à en justifier les raisons et sans que cela n'ouvre droit à indemnisation pour les soumissionnaires.

2.14. Confidentialité

Le soumissionnaire est tenu de respecter le caractère confidentiel de l'ensemble des informations qui lui sont communiquées ou dont il aura connaissance, même de manière fortuite, à l'occasion de cet appel d'offres et de la mission qui s'ensuivra.

Article 3. Evaluation des offres

3.1. Choix de l'offre plus avantageuse

L'offre la plus avantageuse sera déterminée par l'application de la pondération des critères de jugement des offres qui est la suivante :

- Critère Technique : 40%
- Critère Financier : 60%

Elles seront classées par ordre décroissant de leur note totale. L'offre la mieux classée (celle ayant la meilleure note sur 100) sera retenue.

3.2. Evaluation des offres techniques

Le comité d'évaluation examinera les offres techniques alors que les offres financières resteront closes.

L'évaluation des offres techniques se fera selon la procédure suivante :

L'offre technique sera évaluée sur 100 points (pondérés à 40%), sur la base des 6 sous-critères techniques définis dans la grille d'évaluation (Annexe 1b) et selon le barème suivant :

Barème :

Notation de chaque sous-critère de 1 à 5 (1 étant considéré comme la note la plus basse et 5 la note la plus haute), comme suit :

- 1 = Insuffisant
- 2 = Partiellement insuffisant
- 3 = Satisfaisant
- 4 = Bon et avantageux
- 5 = Excellent

L'offre avec le score le plus élevé reçoit 100 points. Les autres points sont attribués au moyen de la formule suivante: Score technique = (score de l'offre considérée / meilleur score) x 100.

3.3. Evaluation des offres financières

L'offre financière sera évaluée sur 100 points (pondérés à 60%), sur la base des 2 sous-critères financiers (Annexe 1b).

L'offre, du sous-critère, la moins-disante obtiendra 100 points, les notes des autres offres seront calculées selon la formule suivante :

Formule :

$$Nf = Po/P \times 100$$

Dans laquelle :

Nf est la Note financière de l'offre évaluée ;

P est le Prix de l'offre évaluée ;

Po est le Prix de l'offre la moins-disante.

Les offres seront classées par ordre décroissant de leur note totale. L'offre la mieux classée (celle ayant la meilleure note) sera retenue.

Article 4. Attribution des projets de travaux

L'attribution des projets de travaux sur les lots multi-attributaires se fera de la façon suivante :

- **Travaux < 3.500 € HT** : Le principe « tournant » sera retenu pour tous les projets estimés à moins de 3.500 euros hors taxes. Le candidat classé en 1^{ère} position à l'issue de l'évaluation du présent appel d'offres se verra attribué le 1^{er} projet, le candidat en 2^{ème} position se verra attribué le 2nd projet, le candidat en 3^{ème} position se verra attribué le 3^{ème} projet, par conséquent le 4^{ème} projet sera donc attribué au 1^{er} candidat et ainsi de suite.
En cas de non réponse d'un titulaire, sous 3 jours ouvrés, la CEB se réserve le droit de consulter l'un des autres titulaires.
- **Travaux ≥ 3.500 € HT** : Une mise en concurrence sera effectuée, entre les différents titulaires du lot concerné, pour tous les projets estimés égaux ou supérieurs à 3.500 euros hors taxes. Les offres seront évaluées selon la pondération suivante :
 - Prix 70 % (montant du devis)

- Technique 30 % (délais de réalisation des travaux, critères techniques spécifiques au chantier, ...)

L'offre économiquement la plus avantageuse sera automatiquement retenue.

Article 5. Négociation

Aucune phase de négociation n'étant prévue dans le cadre de cet appel d'offres, nous invitons les soumissionnaires à présenter leur meilleure offre financière et technique.

Article 6. Informations aux soumissionnaires

Tous les soumissionnaires seront informés, dans la mesure du possible, de la suite donnée à leurs offres.

Fait en deux (2) exemplaires

Lu et approuvé

Le

A

Signature d'une autorité habilitée à représenter le soumissionnaire et cachet du soumissionnaire :